

**PROCES-VERBAL DE CONSTATATION  
D'ETAT D'ABANDON DE CONCESSIONS**

**Commune de Sommecaise**

**Cimetière de Sommecaise**

Le vendredi 20 novembre 2015 à 11 heures, nous, Madeleine FOURNIER-HIRZEL, Premier Adjoint de la commune de Sommecaise, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des Collectivités Territoriales, et en conformité de la délibération du Conseil Municipal du 20 juin 2014 régulièrement publiée, nous nous sommes transportés au cimetière communal accompagnée de M. Patrick DUMEZ, Maire de Sommecaise, et de Mme Annick GEFFRAY, Conseiller Municipal, pour confirmer les relevés précédemment faits en présence de M. Gérard DAUDET, Agent funéraire et constater, en présence des familles dûment convoquées, l'état des concessions ci-dessous mentionnées dont photos sont répertoriées, numérotées et signées dans un classeur au secrétariat de la mairie :

1<sup>ER</sup> carré gauche (en entrant), partie droite du carré  
concessions plan n° 136 – 140 – 143 – 183 – 184

dénommé section G  
(concessions 133 à 143 & 181 à 192)

1<sup>er</sup> carré gauche (en entrant), partie centrale du carré  
concession plan n° 219

dénommé section H  
(concessions 217 à 240)

1<sup>er</sup> carré gauche (en entrant), partie gauche du carré  
concessions plan n° 193 – 194 – 195 – 196 – 197 -198  
207- 208 -209 -210 -211 -212

dénommé section I  
(concessions 193 à 216 )

2e carré gauche (en entrant), partie droite du carré  
concessions plan n° 145 – 146 – 148 – 151 – 153 - 155

dénommé section J  
(concessions 144 à 156 & 241 à 254)

2e carré gauche (en entrant), partie centrale du carré  
*pas de concession à reprendre*

dénommé section K  
(concessions 255 à 282)

2<sup>e</sup> carré gauche (en entrant), partie gauche du carré  
concession plan n° 9

dénommé section L *côté gauche*  
(concessions 1 à 14)

2<sup>e</sup> carré gauche (en entrant), partie gauche du carré  
*pas de concession à reprendre*

dénommé section M *côté droit*  
(concessions 2 à 14)

De ces constatations des premières sections ci-dessus, dont il résulte que lesdites concessions ont cessé d'être entretenues, pour tout ou partie, et se trouvent dans l'état d'abandon prévu par les textes en vigueur, nous avons dressé le présent procès-verbal, les parcelles non examinées faisant l'objet d'une procédure à venir en 2016.

A Sommecaise, le 30 novembre 2015

Madeleine FOURNIER-HIRZEL

Patrick DUMEZ

Annick GEFFRAY

